

DÉPARTEMENT
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES



L'an deux mille vingt-six
Le 17 février

Nombre de conseillers

En exercice	23
Présents	15
Votants	20

Date de la convocation

13 février 2026

N°2026-09

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de MOURIÈS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale pour la session ordinaire du mois de février, sous la présidence de M. Patrice BLANC, Premier Adjoint au Maire, désigné par délibération n°2026-01 en date du 17 février 2026.

Présents : MM. et Mmes les membres du conseil municipal à l'exception de :

Absents ayant donné procuration : Anaïs MOYA-PUGET à Alice ROGGIERO, Idalmis GREBAUX à Muriel CHRETIEN, Olivier BARBE à Audrey DALMASSO, Marjorie RICAUD à Patrice BLANC, Christophe GOMARIZ à Grégory ALI-OGLOU.

Absente excusée : Caroline ALLIBERT.

Absentes : Marie-Christine GENEST, Céline DARVES-BLANC.

Secrétaire de Séance : Mme Muriel CHRÉTIEN.

Objet : Modification du tableau des effectifs du personnel communal.

Rapporteur : M. Patrice BLANC

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2313-1 et R2313-3 ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Vu le budget de la commune ;

Vu les Lignes Directrices de Gestion ;

Vu le tableau des effectifs existant ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant et qu'il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est également indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2011-1056 du 9 août 2011 relative aux libertés et responsabilités locales, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des emplois de son établissement, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ;

Considérant qu'il est proposé à l'assemblée de valider les modifications prises en compte au tableau des effectifs ci-dessous :

TABLEAU DES EFFECTIFS		CM de février			
GRADE	TC/NC	OUVERT	POURVU	VACANT	
					Attaché territorial Ppal
Attaché territorial	TC	1	1	0	
Rédacteur Principal 2 ^{ème} Classe	TC	1	0	1	
Rédacteur Territorial	TC	1	1	0	
Adjoint Administratif Ppal 1 ^{ère} Classe	TC	3	3	0	
Adjoint Administratif Ppal 2 ^{ème} Classe	TC	1	0	1	
Adjoint Administratif	TC	5	2	0	
Adjoint Administratif	TNC	1	0	1	
GRADE	TC/NC	OUVERT	POURVU	VACANT	
Adjoint du patrimoine Ppal 1 ^{ère} Classe	TC	1	0	1	
Adjoint du patrimoine Ppal 2 ^{ème} Classe	TC	1	0	1	
Adjoint du patrimoine	TC	1	0	1	
GRADE	TC/NC	OUVERT	POURVU	VACANT	
Animateur Ppal 1 ^{ère} Classe	TC	1	1	0	
Animateur Ppal 2 ^{ème} Classe	TC	1	0	1	
Animateur Territorial	TC	1	0	1	
Adjoint d'animation Ppal 1 ^{ère} Classe	TC	1	1	0	
Adjoint d'animation Pal 2 ^{ème} classe	TC	1	0	1	
Adjoint d'animation ppal 2 ^{ème} Classe	TNC	1	0	0	
Adjoint d'animation	TC	1	1	0	
Adjoint d'animation	TNC	1	1	1	
GRADE	TC/NC	OUVERT	POURVU	VACANT	
Chef de Service Police Municipale	TC	1	0	1	
Brigadier-Chef de PM	TC	1	1	0	
Gardien Brigadier	TC	1	1	0	
GRADE	TC/NC	OUVERT	POURVU	VACANT	
Technicien territorial pal de 1 ^{ère} Classe	TC	1	0	0	
Technicien Territorial Ppal 2 ^{ème} Classe	TC	1	1	0	
Technicien Territorial	TC	2	1	1	
Agent de Maîtrise Principal	TC	2	0	0	
Agent de Maîtrise	TC	3	3	0	
Adjoint Technique Ppal 1 ^{ère} Classe	TC	3	2	1	
Adjoint Technique Ppal 2 ^{ème} Classe	TC	11	2	9	

Adjoint Technique Ppal 2 ^{ème} Classe	NC				
Adjoint Technique	TC				
Adjoint Technique	NC	5	3	2	
GRADE		TC/NC	OUVERT	POURVU	VACANT
ATSEM Ppal 1 ^{ère} Classe	TC		2	2	0
ATSEM Ppal 2 ^{ème} Classe	TC		2	0	2
		TC/NC	OUVERT	POURVU	VACANT
CUI-CAE	TC		1	0	1
Collaborateur de cabinet	TC		1	1	0
Emploi Avenir	TC		4	0	4
Agent d'entretien école accroiss d'act	NC		1	1	0
Agent entretien sces tech accroiss d'act	TC		1	1	0
Adjoint d'anima accroiss temp d'act	NC		5	0	5
Adjoint admin accroiss temp d'act	NC 17,5		1	0	1
Agent cuisi rest scol accroiss temp act	TC		1	1	0
		TC/NC	OUVERT	POURVU	VACANT
Saisonniers période été/mois	TC		2	0	0
Vacataire (agent d'entretien)	TC		1	0	1
Vacataire (activités garderie)	NC		4	2	2
Vacataire études surveillées oct. 2025					
Vacataire oct. 2025					
Vacataire (procédure révision PLU)	NC		0	0	0

Entendu l'exposé du rapporteur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'**unanimité** :

- **D'APPROUVER** la modification du tableau des effectifs du personnel de la commune ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- **DE CHARGER** l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, et à signer tout acte y afférent.

Pour extrait certifié conforme
Le président de séance

M. Patrice BLANC



Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le 20/02/2026



ID : 013-211300652-20260217-2026009-DE